

folles enchères avec Denis Talon et Jean-Michel Hocquard pour assesseurs.

Ceci permit de susciter, quolibets et sumoms. Philippe Lucet déclarait que « le Président Sariat tient son audience en sa salle », alors que les sumoms « Iznougoud », « Grand Vizir », « Sa Grandeur » et « Mon Seigneur » étaient aussi les termes affectueux et moqueurs de ses confrères néanmoins admiratifs. Il n'a pas voulu détourner les derniers vers de la fameuse tirade du nez :

« Je me les sers moi-même avec autant de verve, mais je ne permets pas qu'un autre me les serve » et il riait franchement !

Avec le même enthousiasme, Bernard a parcouru le monde, d'abord pour écouter Mathé, sa femme, qui menait une carrière exceptionnelle chantant sur toutes les scènes. Des années plus tard, il était capable de souffler à Mathé la totalité des paroles des opérettes qu'elle interprétait.

Ensuite, ce furent des voyages entre amis, Geneviève Augendre, Catherine et André Vincent, Denis et Sabine Duprey, Elisabeth Deflers.

Bernard aimait être entouré de ses amis, que ce soit sous le prétexte de bateau, de chasse, des jeux de cartes, du barbecue, de visites de musées, de dîners conviviaux.

La disponibilité, le partage et la chaleur humaine, en toutes circonstances.

Oui, Bernard de Sariat savait aimer.

Malheureux jusqu'au plus profond de lui-même aux départs des membres de sa famille mais aussi de ses amis, Guy Danet, Jacques Monot, son frère de cœur. Il était l'ami fidèle, attentif, protecteur, présent dans les difficultés, les deuils, mais aussi les joies partagées avec la même force, le même soutien, la même fraternité. Chacun peut se souvenir, dans sa propre intimité. C'était aussi un homme de courage.

Dès que le diagnostic fut ébauché, trois jours plus tard, il était opéré, Bernard s'est réveillé avec un poumon en moins et racontait avec distance et humour l'impression de son corps « son cœur qui flotte ».

Lorsqu'il revint au début de l'année 1998, personne ne s'est rendu compte de son absence pendant la période de Noël, une élégance extrême de Bernard. On pouvait penser que ces épreuves l'éloigneraient de l'Ordre, mais une passion ne se termine pas ainsi. Les années 1998-1999 sont pour lui transitoires, prenant la succession de l'intérim assuré par Guy Hamel avec le soutien de Philippe Lucet. Il devient, de fait, le Secrétaire Général de l'Ordre reprenant une place privilégiée auprès d'un Bâtonnier.

Attentif, délicat, parfaitement au fait de l'institution, exceptionnel en raison de ses capacités relationnelles avec une énorme bonne humeur, une solide discrétion.

Nous avons passé ces deux années de mon bâtonnat plus qu'animé, à un rythme qui n'était certainement pas celui qu'il avait envisagé. Je n'ai eu que soutien, sélection pertinente et préalable des questions à traiter, allant à l'essentiel.

A ma reconnaissance s'est ajoutée l'affection.

C'est à compter de cette époque que Bernard a accueilli, pendant plusieurs années, avec panache et d'une voix exercée, les différent(e)s Gardes des Sceaux pour la Rentrée Solennelle.

Ambassadeur et diplomate avisé, sachant où placer in extremis un invité qui, ayant oublié de répondre, revendiquait néanmoins le premier rang, mettant une pression sur tous les services pendant le temps de préparation. Laurence Le Tixerant se souvient de ces moments pour le meilleur et pour le pire.

Le personnage qu'il « sur » jouait, prenait plaisir à cet apparat dans la recherche d'une solennité

particulière pour une cérémonie traditionnelle et symbolique du rayonnement des avocats et du droit à Paris. Il s'en délectait.

A l'expiration de ces deux années, Bernard a donné sa démission dans des termes qui étaient sans ambiguïté : « J'ai vécu des années merveilleuses, croisé des confrères, des magistrats, des êtres tous enrichissants... Moins présent, je vais continuer de servir l'Ordre auquel je suis tant attaché, je veux croire que je peux encore être un peu utile ». Il le fut, ô combien !

J'ai le souvenir de Bernard dans la neige de Saint Pétersbourg un 1^{er} janvier par - 40° C pour des vacances courtes et si méritées. Il dansait, de bonheur, de joie de vivre, de bonne humeur.

Bernard savait dire merci. Merci à la vie, merci à ses amis, merci à ses collaborateurs, merci au soleil, merci à la nature, merci pour tout ce qui lui était donné. Merci, d'aimer et de se savoir aimé.

Bernard a sans aucun doute adhéré de toute son âme aux derniers mots de la lettre de Saint Paul aux Corinthiens « l'amour trouve la joie dans ce qui est vrai, il supporte tout, il fait confiance en tout, il espère tout, il endure tout et l'amour ne passera jamais ».

Nous lui disons adieu aujourd'hui quelques jours avant ses 81 ans.

Bernard sera inhumé dans la plus stricte intimité, par privilège, à Sariat dans la petite chapelle où reposent déjà son père, ses grands-parents paternels, son oncle et le cœur de Monseigneur Bernard de Sariat, Evêque de l'Aire-sur-l'Adour, prieur de l'Abbaye cistercienne de l'Escaladieu.

A l'image de son « Saint patron Saint Bernard », Bernard Baque de Sariat a prôné une vie faite d'élan du cœur plus que de comptabilité des actions bonnes ou mauvaises avec au bout du chemin, la certitude de la paix.

2014-395

Prix International des Droits de l'Homme

Ludovic-Trarieux 2014 décerné à Mahinour el-Masry (égyptienne emprisonnée depuis le 22 mai 2014)

Hôtel de Harlay - Paris, 25 juin 2014

Militante de droits de l'homme, l'avocate a été plusieurs fois emprisonnée sous le régime du Président Moubarak. Figure de proue du soulèvement qui a renversé Hosni Moubarak, elle a continué la lutte après le « printemps arabe », et a été une des figures de la révolution égyptienne de 2011 et a été à nouveau condamnée sous les régimes Morsi et Al-Sissi. Elle est actuellement emprisonnée depuis le 22 mai 2014 pour purger une peine de deux ans de prison pour « participation à une manifestation non autorisée » en décembre 2013.

Mahinour el-Masry qui fut, en 2011, à Alexandrie une figure de proue du soulèvement qui a renversé Hosni Moubarak, a été accusée de « manifestation sans autorisation » pour avoir participé à une manifestation pacifique visant à dénoncer la répression policière en Egypte. La manifestation

avait été organisée avec seulement 19 manifestants. Malgré cela, les forces de sécurité les ont attaqués avec des gaz lacrymogènes et arrêté certains d'entre eux. Le 2 janvier 2014, elle a été condamnée par contumace à deux ans d'emprisonnement pour avoir « protesté sans autorisation ».

Dans une interview au Al-Wadi journal, Mahinour el-Masry a déclaré que le verdict rendu contre elle était politiquement motivé, et que ses avocats ont présenté des preuves de son innocence. Elle a ajouté que le verdict a été rendu très rapidement, malgré le fait que les poursuites liées à la mort des manifestants soient encore ouvertes jusqu'à présent, et que certains ont été innocentés. Le 20 mai 2014, un Tribunal d'Alexandrie a confirmé une peine d'emprisonnement de deux ans, et une amende de son 50 000 LE, pour avoir manifesté dans le cadre d'un sit-in organisé par des avocats devant un commissariat de police à Alexandrie lors



du procès des assassins de Khaled Saïd. Ce dernier décédé suite à son arrestation fin 2010, est devenu l'un des symboles de la révolution du 25 janvier. Mahinour el-Masry a été soutenue par beaucoup de ses collègues. Le 22 mai 2014, les forces de sécurité égyptiennes ont violemment réprimé

Bertrand Favreau, Pierre Olivier Sur, Christian Charrière-Bournazel, Hans Gaasbeck, Zbigniew Cichoń, Nathalie Korchia et Christophe Pettiti



Photo © Jean-René Tancredi - Téléphone : 01.42.60.36.35

une réunion de solidarité avec Mahinour el- Masry, organisée dans les bureaux du Centre pour les droits économiques et sociaux (ECESR) à Alexandrie et des avocats du Réseau arabe d'information sur les droits de l'Homme (ANHRI) à Alexandrie, étaient parmi ceux qui ont été battus et arrêtés par la police. L'affaire devait être réexaminée le 26 juin. Mahinour el-Masry est en même temps menacée

par une autre procédure. Le 29 mars 2013, avec quatre autres avocats, elle s'était rendue au poste de police d'El-Raml, à Alexandrie, dans la nuit, pour assurer la défense de manifestants arrêtés à la suite de heurts entre opposants et sympathisants du Président islamiste Morsi. A leur tour, les cinq avocats ont été arrêtés et ont été agressés par les policiers alors qu'ils tentaient de faire leur travail en assurant la défense de personnes arrêtées. Ils dénoncent le fait d'avoir été battus puis enfermés dans des cellules par les forces de police d'El-Ralm. Deux des avocates se plaignent également d'avoir été victimes d'agressions sexuelles. Dès que la nouvelle de l'arrestation des avocats a été connue, 200 personnes se sont rassemblées devant le poste de police. De nombreux avocats, par solidarité avec les détenus ont décidé de faire un sit-in de protestation à al-Raml. Les manifestants arrêtés ont comparu devant le Procureur, au Tribunal d'al-Raml. Les avocats et les autres détenus ont été finalement relâchés le lendemain dans la matinée. Ils ont été libérés sans caution, mais font l'objet d'une enquête pour « insulte envers des employés du gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions », « insulte envers des représentants des autorités », et « tentative d'effraction dans un poste de police ». Entre temps, Mahinour el-Masry a été arrêtée le 22 mai 2014 pour purger sa peine de 2 ans de prison. Le Prix International des Droits de l'Homme Ludovic Trarieux a été créé en 1984 par l'Institut des droits de l'homme du Barreau de Bordeaux, à l'initiative du Bâtonnier Bertrand Favreau. Décerné initialement tous les deux ans, il est remis à « un avocat sans distinction de nationalité ou de Barreau, qui aura illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'Homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes ». Le prix commémore le message de Ludovic Trarieux, né en 1840 et mort en 1904, avocat au Barreau de Bordeaux puis au Barreau de Paris, Garde des Sceaux, et fondateur et Premier Président, en 1898, de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen. Depuis 2003, le prix est devenu l'hommage désormais annuel des avocats à un avocat du monde.

Il est décerné conjointement par l'Institut des droits de l'homme du Barreau de Bordeaux, l'Institut des droits de l'homme du Barreau de Paris, l'Institut des droits de l'homme du Barreau de Bruxelles, l'Unione forense per la tutela dei diritti dell'uomo (Rome), la Rechtsanwaltskammer de Berlin, le Barreau de Luxembourg, l'Ordre des avocats de Genève, l'Ordre des avocats d'Amsterdam et l'Union Internationale des avocats (UIA), l'Institut des droits de l'Homme des avocats européens (IDHAE) dont sont membres de grands Barreaux européens qui s'investissent dans le combat de la promotion des droits de l'homme dont le Conseil National des Barreaux de Pologne, ou des associations telle que l'AED).

Le Prix, d'une valeur de 20 000 euros, est attribué après consultation des principales organisations non gouvernementales, Barreaux ou associations à but humanitaire à travers le monde qui sont invités à désigner, le (ou les) candidat(s) qui leur paraît (ou paraissent) répondre aux critères spécifiques d'attributions du Prix. Un jury composé annuellement exclusivement d'avocats des différents Barreaux d'Europe désigne le lauréat qui se voit remettre son prix dans la ville d'un des Barreaux membres de la convention du Prix Ludovic Trarieux.

Le Prix sera remis à Florence, en Italie le 31 octobre 2014, à l'occasion du Congrès international de l'Union internationale des Avocats (UIA).

Les lauréats sont tous des avocats qui se sont dévoués et se dévouent pour la promotion et le respect des droits de l'homme dans leur pays, parfois et souvent en s'opposant à leur gouvernement, en affrontant les menaces, les violences ou l'emprisonnement. Ils font partie des défenseurs des droits de l'homme, ceux qui permettent notamment aux militants des droits de l'homme de bénéficier d'un défenseur et d'un soutien juridique. Ils apportent notamment leur concours à la défense des plus pauvres, à la défense des opposants politiques.

2014-396

Christophe Pettiti
Avocat au Barreau de Paris
Secrétaire général de l'Institut des droits de l'Homme des avocats européens (IDHAE)



Prix Ludovic Trarieux
"L'hommage international des avocats à un avocat" :

LAURÉATS

- 1985 Nelson Mandela (Afrique du sud)
- 1992 Augusto Zúñiga Paz (Pérou)
- 1994 Jadranka Cigelj (Bosnie-Herzégovine)
- 1996 Nejib Hosni (Tunisie) et Dalila Meziane (Algérie)
- 1998 Zhou Guoqiang (Chine)
- 2000 Esber Yagmurdereli (Turquie)
- 2002 Mehrangiz Kar (Iran)
- 2003 Digna Ochoa et Bárbara Zamora (Mexique)
- 2004 Aktham Naisse (Syrie)
- 2005 Henri Burin des Roziers (Brésil)
- 2006 Parvez Imroz (Inde)
- 2007 René Gómez Manzano (Cuba)
- 2008 U Aye Myint (Birmanie)
- 2009 Béatrice Mtetwa (Zimbabwe)
- 2010 Karinna Moskalenko (Russie)
- 2011 Fethil Terbil (Libye)
- 2012 Muharrem Erbey (Turquie)
- 2013 Vadim Kuramshin (Kazakhstan)

